

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 novembre 2018 à 17 heures 30

Date de Convocation : 19 novembre 2018
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 12
Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mil dix-huit, le 27 novembre, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à 17 heures 30, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : M. GRENIER

Président : M. MARTINEZ

Etaient présents :

CCVG Mmes ROTHEA - RIBEYRE - VENDITTELLI - Ms BESSON - GRENIER

COPAMO Ms BREUZIN - VERGUIN - VALETTE - MONTET

CCPO Mme MONNERET - Ms MARTINEZ - FAVRIN

Etaient excusés :

CCVG Ms. FOURMAUX - FAGES - COMBET

COPAMO Mme LAMENA - M. FROMONT

CCPO Mme ALBANI - Ms. DURAND - VILLEJOBERT - DUCRUET

Était absent : M. BOISSERIN

- Approbation du compte rendu du comité du 25 octobre 2018
- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Action sociale - reversement de la ristourne des chèques déjeuner millésime 2017
 - Indemnité de Mme Catherine GRANGE - Trésorière syndicale
 - Mandat spécial 2019 - élus
 - Frais de mission 2019 - personnel SITOM
 - Ouverture de crédits sur le budget investissement 2019
 - Autorisation du président à déposer un dossier auprès de Citeo : appel à projet optimisation du tri
 - Participation 2019 - Service conseil en droit des collectivités - avenant à la convention passée avec le CDG 69
 - Décision de la Commission d'appel d'offres du 15.11.2018 relative aux marchés suivants :
 - Marché relatif à la collecte et au transport des ordures ménagères issues de la collecte en apport volontaire et lavage des silos OMR enterrés
 - Marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables – Prestations supplémentaires éventuelles lot 01 CCPO / lot 02 COPAMO / lot 03 CCVG
- Questions et informations diverses
- Point à date du PLPD
- Etude territoriale

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 17H40.

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

M. MARTINEZ transmet les excuses des élus empêchés par d'autres obligations et les salutations de Serge FAGES qui est en convalescence.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. GRENIER, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 25 octobre 2018 et les délibérations suivantes :

- Action sociale - reversement de la ristourne des chèques déjeuner millésime 2017
- Indemnité de Mme Catherine GRANGE - Trésorière syndicale
- Mandat spécial 2019 - élus
- Frais de mission 2019 - personnel SITOM
- Ouverture de crédits sur le budget investissement 2019
- Autorisation du président à déposer un dossier auprès de Citeo : appel à projet optimisation du tri
- Participation 2019 - Service conseil en droit des collectivités - avenant à la convention passée avec le CDG 69
- Décision de la Commission d'appel d'offres du 15.11.2018 relative aux marchés suivants :
 - Marché relatif à la collecte et au transport des ordures ménagères issues de la collecte en apport volontaire et lavage des silos OMR enterrés
 - Marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables – Prestations supplémentaires éventuelles lot 01 CCPO / lot 02 COPAMO / lot 03 CCVG

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 25 octobre 2018 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 25 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

● ACTION SOCIALE - REVERSEMENT DE LA RISTOURNE DES CHEQUES DEJEUNER MILLESIME 2017

M. MARTINEZ explique que chaque année, la société CHEQUE DEJEUNER redistribue à l'échelle nationale une quote-part de la valeur des chèques déjeuner millésimés de l'année précédente et non présentés au remboursement dans les délais légaux.

M. MARTINEZ rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, cette somme doit être affectée à l'action sociale en faveur des agents.

Cette année encore, la quote-part revenant au SITOM est modique, 45.60 €, et M. MARTINEZ propose aux délégués l'achat d'une boîte de chocolats à chaque agent.

Les délégués valident, à l'unanimité, l'utilisation de la ristourne de la société CHEQUE DEJEUNER par l'acquisition d'une boîte de chocolats pour chaque agent.

● INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE A LA COMPTABLE DU TRESOR

M. MARTINEZ rappelle aux délégués l'importance des services fournis par Mme GRANGE et son équipe et propose de fixer un taux d'indemnité de 50 % jusqu'à la fin du mandat syndical.

M. VERGUIN rappelle que les budgets ne sont plus élaborés par les services du trésor depuis plusieurs années déjà et que l'activité des trésoriers est rémunérée.

M. MARTINEZ explique que Mme GRANGE se montre très disponible et très présente et qu'un taux de 50 % jusqu'à la fin du mandat syndical ne lui semble pas disproportionné.

Mme VENDITELLI informe les délégués que BRIGNAIS a voté un taux à 0% et que la CCVG a voté une diminution progressive.

M. BREUZIN informe les délégués que St LAURENT D'AGNY a opté pour un taux à 100 %, comme à la COPAMO.

M. MARTINEZ demande aux délégués qui est d'accord pour un taux de 50 % jusqu'à la fin du mandat.

10 délégués sont d'accord, 1 délégué est contre, 1 délégué s'abstient.

● FRAIS DE DEPLACEMENT 2019 DES ELUS - MANDAT SPECIAL

M. MARTINEZ explique aux délégués qu'il convient de délibérer chaque année sur le remboursement des frais de transport et de séjour qu'il engage pour se rendre aux réunions où il représente le SITOM. Il s'agit notamment du congrès annuel des Maires de France, des comités de concertation organisés par CITEO, EDO DDS, des assises annuelles des déchets, des réunions organisées par les éco-organismes, par l'ADEME,... Ces réunions se déroulent dans toute la France.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour l'autoriser à se rendre à ces réunions dans le cadre d'un mandat spécial.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● FRAIS DE MISSION 2019 DU PERSONNEL DU SITOM

M. MARTINEZ explique aux délégués que les agents syndicaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service, occasionnant des frais indemnisés à hauteur de montants fixés par les textes. Cependant, une délibération autorisant le remboursement des frais à concurrence des sommes effectivement payées peut-être prise.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour rembourser les frais de mission 2019 des agents du SITOM à concurrence des frais réellement engagés.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET 2019 - SECTION INVESTISSEMENT

M. MARTINEZ donne la parole à Véronique MARTINEZ qui explique aux délégués qu'une ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget permet à l'ordonnateur d'engager et mandater les dépenses d'investissement non couvertes par les restes à réaliser, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

M. VERGUIN demande s'il ne serait pas utile de voter le budget en décembre.

M. MARTINEZ explique qu'en décembre toutes les données ne sont pas encore connues tant en recettes qu'en dépenses, et qu'il ne serait pas possible d'affecter les résultats de l'année en cours.

M. MARTINEZ liste les montants par chapitre et opération d'investissement et demande aux délégués s'ils sont d'accord pour ouvrir ces crédits sur le budget 2019.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● AUTORISATION DU PRESIDENT A DEPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE CITEO : APPEL A PROJET OPTIMISATION DU TRI

M. MARTINEZ donne la parole à Karine AGUILLAUME qui informe les délégués d'un appel à candidatures de CITEO pour l'extension des consignes de tri et des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers.

Mme AGUILLAUME explique qu'en densifiant son parc de silos, le SITOM améliorera ses performances de tri et que les soutiens alloués par CITEO seront distribués en fonction des demandes des communes.

M. MARTINEZ précise que la subvention pour le SITOM sera minime au regard de nos performances de tri par rapport aux collectivités ayant un niveau beaucoup moins performant.

M. MONTET demande comment cela va s'organiser pour les communes.

M. MARTINEZ répond que cela dépendra du financement attribué par CITEO pour l'acquisition de silos.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à déposer un dossier de subvention auprès de CITEO pour l'optimisation du tri.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● PARTICIPATION 2019 - SERVICE CONSEIL EN DROIT DES COLLECTIVITES - AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CDG

M. MARTINEZ rappelle aux délégués qu'une convention a été signée avec le CDG, permettant de recourir à des juristes pour des conseils en droit.

Un avenant fixant le montant de la participation 2019 doit être signé. Cette participation s'élève à 5.016 €, soit une augmentation de 2.68 % par rapport à 2018.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer l'avenant à la convention de service de conseil en droit des collectivités signée avec le CDG69.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● MARCHES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES DES LOTS 01/CCPO, 02/COPAMO et 03/CCVG

M. MARTINEZ donne la parole à Karine AGUILLAUME qui explique que certaines communes souhaitent mettre en place, à leurs frais, des prestations supplémentaires telles que collectes d'impasses, collectes supplémentaires de points de regroupement, collectes supplémentaires OMR ou CS en porte à porte, en centre-ville,...

Mme AGUILLAUME précise que ces éléments ont été isolés dans les marchés, par lots, selon le détail suivant :

➤ **LOT 01 - CCPO** :

→ PSE 1 : collecte OMR des impasses ou chemins de MARENNES	9.180,00 €
→ PSE 2 : collecte OMR des impasses ou chemins de TERNAY	8.925,00 €
→ PSE 3 : collecte sélective des impasses ou chemins de MARENNES	5.960,63 €
→ PSE 4 : collecte sélective des impasses ou chemins de TERNAY	6.279,38 €
→ PSE 5 : collecte sélective supplémentaire 3 points de regroupement de SAINT SYMPHORIEN D'OZON	1.335,31 €

Soit un montant total HT de 31.680,32 €

Portant le marché attribué à SERNED à : 630.928,57 + 31.680,32 soit : 662.608,89 € HT/an

.../...

➤ **LOT 02 - COPAMO :**

→ PSE 1 : collecte supplémentaire en porte à porte des OMR du centre-ville de SOUCIEU-EN-JARREST	10.400,00 €
→ PSE 2 : collecte supplémentaire en porte à porte des OMR du centre-ville de MORNANT	10.400,00 €
→ PSE 3 : collecte sélective en porte à porte de SAINT LAURENT D'AGNY	22.299,09 €

Soit un montant total HT de43.099,09 €

Portant le marché attribué à NICOLLIN à : 559.462,00 + 43.099,09 soit : 602.561,09 € HT/an

➤ **LOT 03 - CCVG :**

→ PSE 1 - collecte OMR des voiries de BRIGNAIS	17.180,00 €
→ PSE 2 - collecte sélective des voiries de BRIGNAIS	5.790,00 €
→ PSE 3 - collecte OMR de l'impasse Léonie Rolland de CHAPONOST	6.300,00 €
→ PSE 4 - collecte sélective de l'impasse Léonie Rolland de CHAPONOST	2.100,00 €
→ PSE 5 - collecte OMR supplémentaire de BRIGNAIS, en porte à porte, hors ensembles immobiliers des Pérouses, de la Compassion, de la route de Soucieu et aire sédentaire des gens du voyage route de Vourles	101.080,00 €
→ PSE 6 - collecte OMR supplémentaire de BRIGNAIS des ensembles immobiliers des Pérouses, de la Compassion, de la route de Soucieu et aire sédentaire des gens du voyage route de Vourles	17.819,09 €
→ PSE 3 - prestation de nettoyage du marché forain de CHAPONOST	3.640,00 €

Soit un montant total HT de 153.909,09 €

Portant le marché attribué à SUEZ RV CENTRE à : 657.214,00 + 153.909,09 soit 811.123,09 € HT/an

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour inclure ces prestations supplémentaires dans les marchés signés respectivement avec les entreprises SERNED, NICOLLIN ET SUEZ RV CENTRE EST.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ISSUES DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET AU LAVAGE DES SILOS OMR ENTERRES

M. MARTINEZ explique aux délégués que ce marché a été analysé par la Commission d'appels d'offres du 15 novembre qui a retenu la société GUERIN.

M. MARTINEZ donne la parole à Madame AGUILLAUME qui informe les délégués qu'il s'agit d'un nouveau marché de collecte des silos enterrés OMR une fois par semaine et de 2 lavages par an, intérieur et extérieur des silos. La Commission d'appel d'offres a choisi la société GUERIN, pour un montant de 1.800 € HT par an et par silo, collecte + lavage.

M. MARTINEZ explique que le fait de collecter toutes les communes en même temps permet une réelle économie.

M. VERGUIN demande combien de silos seront concernés en 2019.

M. MARTINEZ répond qu'une quinzaine de silos seront concernés en 2019.

.../...

Mme AGUILLAUME précise que le lavage se fera lors d'une collecte, grâce à un deuxième camion, et que les eaux de lavage ne seront pas jetées sur la voirie mais acheminées en station de traitement des eaux.

Mme RIBEYRE ajoute que le seul problème des silos enterrés est la petite taille de la bouche de réception des déchets.

M. MARTINEZ demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer ce marché et les pièces afférentes.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PLPD - PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

M. MARTINEZ donne la parole à Mme AGUILLAUME pour présenter un point à date de ce dossier. Mme AGUILLAUME rappelle l'objectif du PLPD qui est de diminuer les quantités de déchets incinérés ou enfouis.

Il y a une réelle volonté des habitants mais des actions sont nécessaires pour favoriser le développement du compostage individuel ou collectif, l'adoption de poules, l'installation de composteurs mécaniques, de digesteurs,...

M. VALETTE demande si une communication plus importante peut être mise en place pour les poules.

M. MARTINEZ précise que l'adoption de poules se pratique entre mars et octobre, au volontariat et qu'il est souhaitable que les communes fassent part de leur candidature au SITOM et communiquent en amont, par exemple par le biais de leurs panneaux lumineux.

M. MARTINEZ ajoute que l'adoption de poules par les maisons de retraite est une opération très positive, tant auprès des résidents qu'en quantité de déchets en moins présentés à la collecte.

Une poule permet de réduire de 150 kg par an les déchets collectés et incinérés et pond 150 à 200 œufs par an.

Mme VENDITELLI propose de solliciter les maisons de retraite de Brignais.

Mme AGUILLAUME explique que des essais de digesteur et de composteurs mécaniques sont en cours et que des composteurs collectifs ont été installés dans des lotissements, des établissements scolaires, à la Croix Rouge de Brignais, à la gendarmerie de Mornant, au comité de rugby de Chaponnay,...

Les composteurs collectifs sont mis à disposition par le SITOM et nécessitent la présence de 5 à 6 familles minimum et d'un référent.

Les composteurs individuels sont à la charge des particuliers et la participation financière plus ou moins importante des communes est un facteur important pour motiver les familles.

M. MARTINEZ souhaite attirer l'attention des élus sur des problèmes récurrents qui concernent les communes :

→ les corbeilles de ville qui comportent des déchets, essentiellement des cartons à pizza, des bouteilles, des canettes,... mélangés aux déchets organiques, ce qui représente une perte de tri importante et une Redevance Spéciale importante.

→ les réunions dans les locaux publics qui génèrent le même problème : des déchets mélangés, donc des tonnes perdues en recyclage.

Mme VENDITELLI mentionne plusieurs actions possibles : exiger des organisateurs de repasser pour trier les poubelles, ne pas rendre la caution.

M. MONTET propose un plan de communication auprès des associations de sa commune qui utilisent les salles communales et des mesures plus contraignantes, notamment en ce qui concerne les cautions.

.../...

M. VERGUIN demande des précisions sur la méthanisation, notamment par les ménages.

M. MARTINEZ répond que c'est un procédé onéreux et difficile à développer car il demande un suivi nuit et jour très contraignant. La quantité de matière apportée par les ménages du SITOM serait insuffisante ; il faudrait associer d'autres partenaires, comme les grandes surfaces par exemple.

ETUDE TERRITORIALE

M. MARTINEZ informe les délégués que l'étude territoriale est terminée et que 3 scénarii ont été retenus selon 3 axes : SUD / NORD / METROPOLE DE LYON

Axe SUD : l'association du SITOM, de VIENNE CONDRIEU agglomération, du Syndicat Mixte NORD DAUPHINE, du SICTOM de la région de MORESTEL et du PAYS ROUSSILLONNAIS, envisage un centre de tri géré par une entreprise.

AXE NORD : ORGANOM et SYTRAIVAL, pour un autre centre de tri.

LA METROPOLE DE LYON vient de passer un marché de prestation de tri, pour 7 ans, avec 2 centres de tri.

M. MARTINEZ précise que ces 3 scénarii se justifient selon une répartition géographique des territoires permettant de diminuer le coût des transports et l'empreinte carbone.

M. MARTINEZ et Mme ROTHEA précisent que des synthèses seront régulièrement présentées aux élus.

M. VERGUIN souhaite la participation des élus des communautés de communes dans cette étude.

M. MARTINEZ rappelle que cette étude fait partie des compétences du SITOM, mais que les élus seront régulièrement informés des avancées.

INFORMATIONS DIVERSES

M. MARTINEZ rappelle aux délégués que la société NICOLLIN avait déposé un référé pré-contractuel auprès du Tribunal Administratif de Lyon, demandant l'annulation du marché de collecte en porte à porte, lot 01 - CCPO et le versement d'une indemnité de 1.000 €

NICOLLIN a été débouté par le Juge des référés, mais une procédure sur le fond n'est pas à exclure.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur présence.

M. MARTINEZ lève la séance à 19h00 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
